



Mesures **pour une politique adaptée** **vis-à-vis de la Maladie d'Alzheimer**

1. Sensibilisation du grand public sur la Maladie d'Alzheimer (diagnostic, traitement, évolution). Les effets escomptés sont une reconnaissance plus rapide des symptômes lors de l'apparition de ceux-ci et la diminution du tabou entourant la pathologie démentielle
2. Formation obligatoire sur la pathologie démentielle des médecins, des professionnels de la santé et des travailleurs sociaux
3. Accès garanti (tant financier que matériel) aux services de santé et aux services de répit existant à toute personne touchée par la Maladie d'Alzheimer (personnes malades et aidants). Cela comprend notamment le remboursement des soins paramédicaux ainsi que le soutien financier des aidants familiaux.
4. Développement de services de répit adéquats dans le but d'améliorer la qualité de vie des personnes touchées par la Maladie d'Alzheimer (services de soins à domicile, Maison de Repos et Soins, accueil en famille, initiatives favorisant le répit ponctuel, intervention dans les déplacements jusqu'aux services susmentionnés ...)^o
5. Campagne d'information du grand public sur l'existence de la Ligue Alzheimer ASBL pour que toute personne concernée par la Maladie d'Alzheimer puisse obtenir information et soutien si elle le souhaite
6. Mise en place d'un cadre juridique adapté à la pathologie démentielle et ce pour assurer la protection de la personne, la protection des biens de la personne, le respect de ses volontés anticipées, ...
7. Soutien de la recherche fondamentale et psychosociale sur la Maladie d'Alzheimer et les pathologies apparentées
8. Accès aisé au diagnostic (soutien financier et communication du diagnostic aux personnes concernées)

Ces mesures ont été rédigées sur base des demandes des membres de la Ligue Alzheimer, de la Déclaration de Paris (Alzheimer Europe) et de la Charte Mondiale de la maladie d'Alzheimer (Alzheimer Disease's International).